

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les Fleurons du Québec

**DANIEL BERNARD ANNONCE UNE NOUVELLE CLASSIFICATION HORTICOLE
POUR LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Québec, le 30 septembre 2005 – « Toutes les municipalités du Québec pourront dorénavant se prévaloir d'un label reconnaissant leurs actions en matière d'embellissement horticole et paysager. *Les Fleurons du Québec* en seront l'attestation officielle ». C'est en ces termes que l'adjoint parlementaire du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Daniel Bernard, a annoncé aujourd'hui la nouvelle classification horticole des municipalités. L'activité avait lieu à l'occasion du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au Centre des congrès de Québec.

La nouvelle classification reflète l'enthousiasme pour l'horticulture ornementale qui se manifeste au Québec et auquel a largement contribué, pendant plus de 20 ans, le concours Fleurir le Québec. *Les Fleurons du Québec*, qui prend le relais de ce concours, est fondé sur la volonté de disposer d'un outil qui rejoint les préoccupations actuelles des municipalités et de leurs résidents.

Semblables aux étoiles ou soleils qui servent à classer les établissements d'hébergement touristiques, *Les Fleurons du Québec* attesteront la classification horticole des municipalités participantes. L'objectif de la classification est de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux exposés à la vue du public. Au moyen d'une grille précise d'évaluation, elles se verront attribuer de zéro à cinq fleurons qui pourront être affichés selon les conditions déterminées par la Corporation. Comme la classification pourra être révisée à la hausse ou à la baisse tous les trois ans, l'acquisition des fleurons sera une motivation pour toute la collectivité, les entrepreneurs et la clientèle touristique.

La Corporation des Fleurons du Québec est l'organisme qui sera chargé d'organiser et de promouvoir cette classification horticole. Outre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère du Tourisme, l'organisme réunit la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Trois organismes du domaine horticole en sont également partenaires : la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec (FSHEQ), la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) et l'Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ).

« Avec *Les Fleurons du Québec*, nous assistons aujourd'hui à l'éclosion d'un projet novateur et mobilisateur. L'intérêt de cette classification réside à coup sûr dans le caractère durable qu'elle confère à l'embellissement horticole réalisé partout au Québec. Signe de son aspect rassembleur, le projet est déjà dirigé par un réseau actif de partenaires issus des milieux municipal, horticole et touristique qui ont tous collaboré à sa mise sur pied », a déclaré M. Daniel Bernard. .

Des retombées intéressantes

Les retombées associées à l'embellissement horticole sont nombreuses et donnent de multiples raisons aux municipalités d'adhérer aux *Fleurons du Québec*. En plus de renforcer le sentiment d'appartenance et les liens sociaux, une collectivité fleurie sera plus attrayante pour les éventuels résidents et les entrepreneurs. Le label permettra à des municipalités d'offrir un produit d'appel dans le créneau très recherché du tourisme horticole, stimulant ainsi l'industrie hôtelière et commerciale. Mentionnons de plus les dizaines de milliers d'emplois que génère le secteur de l'horticulture ornementale. Enfin, la vocation durable du programme rejoint l'intérêt collectif de plus en plus marqué pour le respect de l'environnement.

Il est déjà possible de consulter le site Internet www.fleuronsquebec.com pour en savoir plus sur la classification horticole, son fonctionnement et ses nombreux avantages.

-30-

Source : André Ménard
Attaché de presse
Cabinet du ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Tél. : (418) 380-2525

Information : Amélie Forgues
Conseillère en communication
Direction des communications
Tél. : (418) 380-2100, poste 3042
www.mapaq.gouv.qc.ca